

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GASPÉ  
VILLE DE CHANDLER

## RÈGLEMENT NUMÉRO V-249 -2022

---

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS POUR LA VILLE DE CHANDLER AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT À CET EFFET N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 750 000 \$

---

- CONSIDÉRANT que la flotte de véhicules de la Ville de Chandler a besoin de remplacement ;
- CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition des équipements prévus sont estimés à un sept cent cinquante milles dollars (750 000 \$) ;
- CONSIDÉRANT que ces acquisitions permettront à la Ville d'améliorer ses opérations et de diminuer certains frais de location ;
- ATTENDU que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-249-2022 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

#### ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules et autres équipements de voirie pour un montant de 750 000 \$.

#### ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 750 000 \$ sur une période de 15 ans.

#### ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité,

une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 4**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ SÉANCE TENANTE  
CE 2<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2022**

**VILLE DE CHANDLER**

\_\_\_\_\_  
GILLES DARAICHE,  
Maire

\_\_\_\_\_  
ROCH GIROUX  
Directeur général et greffier

**AVIS DE PROMULGATION**

Je soussigné, Roch Giroux, directeur général de la Ville de Chandler, district de Gaspé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié un avis public sur le site WEB de la Ville de Chandler en date du 5 mai 2022 tel que prescrit par le règlement numéro V-216-2018 concernant les modalités de publication des avis publics et que j'ai procédé à l'affichage à l'endroit désigné à cette fin le 5 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 5 mai 2022.

\_\_\_\_\_  
Roch Giroux  
Directeur général et greffier

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GASPÉ  
VILLE DE CHANDLER**

---

**RÈGLEMENT V-249-2022**

---

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ  
PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Ce conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2022 le règlement numéro V-249-2022 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour la Ville de Chandler ainsi qu'une dépense et un emprunt à cet effet n'excédant pas la somme de 750 000 \$.

Les intéressé(e)s peuvent prendre connaissance du présent règlement au bureau du soussigné aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Chandler, ce 5 mai 2022.

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier

---

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Roch Giroux, directeur général de la Ville de Chandler, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié un avis public sur le site WEB de la Ville de Chandler en date du 5 mai 2022 tel que prescrit par le règlement numéro V-216-2018 concernant les modalités de publication des avis publics et que j'ai procédé à l'affichage à l'endroit désigné à cette fin le 5 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 5 mai 2022

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GASPÉ  
VILLE DE CHANDLER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO V-249-2022**

---

# **AVIS DE PRÉSENTATION**

**EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 avril 2022, à 19 h, en la salle du Conseil, située au 35, Commerciale Ouest, à laquelle assemblée il y avait quorum.

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'il y aura adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat de matériel roulant.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Chandler, ce 5 avril 2022.

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier

---

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Roch Giroux, directeur général de la Ville de Chandler, district de Gaspé, certifie sous mon serment d'office que j'ai procédé à l'affichage de cet avis à l'endroit désigné à cette fin par le conseil le 5 avril 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat le 5 avril 2022

---

Roch Giroux,  
Directeur général et greffier